



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE RACINE

AVIS AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE RACINE

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Racine, que le conseil de cette Municipalité a, à une séance extraordinaire tenue le lundi 18 décembre 2023, adopté le règlement n°373-10-2023 concernant la citation de la Maison de la culture de Racine à titre de bien patrimonial.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement durant les heures d'ouverture de bureau de la Municipalité situé au 145, route 222 à Racine ainsi que sur le site Web de la Municipalité.

Ledit règlement deviendra en vigueur suivant la Loi.

DONNÉ à Racine ce 19 décembre 2023.

Lyne Gaudreau
Directrice générale, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Lyne Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Racine, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil de midi à dix-sept heures le 19 décembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce dix-neuvième jour du mois de décembre deux mille vingt-trois.

Lyne Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC